L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 13 JANVIER 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 13 JANVIER.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera dorénavant à la deuxième page de l'Abeille toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis d'shérif et des cours.

Et à la troisième page nombre d'annonces.

LISTE DES LETTRES.

Nous prévenons le public que, par décision du Maître de Poste, la Liste des Lettres françaises sera publiée dans l'ABEILLE le Dimanche au lieu du Vendredi.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le marshal des Etats-Unis—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, l'habitation connue sous le nom de Caruarom, située dans l'Etat de la Louisiane, paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve, au Détour des Anglais, avec toutes ses bâtisses, sucrerie et ses machines, &c.

Par G. de Feriet—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une maison basse confortable dans la rue de l'Union, entre St-Jean Baptiste et Girod—Une maison de prix, en briques, rue Dauphine près de l'Esplanade—Une maison agréable, rue Laharpe, près Villeré—Une maison en bois, à étage, rue des Ursulines, entre Rocheblave et Dorgenois—Des terrains de choix dans le Troisième District.

Aussi, vingt-neuf terrains formant un îlet entier et faisant face à l'Avenue Carrollton, aux rues Toulouse, St-Pierre et David.

Par C. E. Girardey—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, de grandes bâtisses en briques, à étages, servant de boulangerie, ensemble avec les installations, &c, deux terrains avec bâtisses sur Burgundy, Premier District—Aussi, des droits de patentes.

Par S. Guionneau—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une jolie résidence et cinq lots de terre sur le rail-road Pontchartrain—Aussi, à cinq heures de l'après-midi, tous les Vieux Bassin et à la rue St-Pierre, la moitié d'un côté.

Par E. Bogel & Co—à leurs salles d'encan, sacs de ... [illegible], glaces, &c.

Par W. H. Bannell—au No 11 de la rue de l'Union, argenterie de table doublement plaquée.

Par D. E. Morphy—à son magasin d'encan, chandelles, savon, sirop naturel et de limon, prunes, mâchoires, et ... [illegible]

Par Forstall & Speed—à une heure et demie, sur la Levée, au pied de la rue Conti, une bouilloire de bateau à vapeur.

Par F. Fernandez—à son magasin d'encan, grande vente de marchandises sèches.

Aussi, quelques lots de bureau et tabac à chiquer.

Par J. C. Bisber—à sa salle d'encan, grande vente de marchandises sèches, habillements, chapeaux, &c.

Par J. P. Bobseno—au No 32 de la rue Gravier, huile, beurre, ... [illegible], whisky, &c.

Par O. Valeton—à midi, sur la Levée, au pied de la rue Dumaine, savon, huile d'olive, vermouth, muscat, salaisons, fruits cristallisés, sardines, &c.

Les transatlantiques français.

Nous avons eu souvent occasion de parler des lignes de steamers transatlantiques français qui font le service entre les différents ports de France et les Etats-Unis, les Antilles et le Mexique. Il y a cinq ans nous annoncions la concession faite par le gouvernement à la puissante compagnie qui était représentée par MM. Pereire et d'autres grands financiers, et nous disions que le cahier des charges prévoyait le cas où il serait nécessaire d'établir une ligne directe entre la France et la Nouvelle-Orléans avec escale à la Havane. Pendant que les différentes lignes du Havre à New-York, de St-Nazaire à Aspinwall et à Vera-Cruz se fondaient, le projet de relier directement notre port avec la France se trouvait, par suite de la guerre, ajourné à des temps plus favorables.

Aujourd'hui que la paix a rendu possible une reprise active des communications, la Compagnie générale transatlantique a songé à rendre ces communications plus directes et plus avantageuses, non pas au moyen de la création d'une ligne distincte, mais seulement en établissant un service de correspondance entre la Havane et la Nouvelle-Orléans, de façon à faire profiter les voyageurs et les marchandises de cette dernière place des avantages qu'offre la ligne de St-Nazaire à Vera-Cruz avec escale à la Havane. Ce sera un acheminement vers un service direct, car nous espérons voir l'extension des relations commerciales entre notre port et la France rendre bientôt indispensable l'établissement d'une ligne spéciale.

Tel qu'il sera établi, ce service de correspondance avec la ligne de St-Nazaire offrira des avantages incontestables sur les autres lignes. Nous allons les résumer en peu de mots.

La compagnie générale transatlantique, étant subventionnée par le gouvernement français, est soumise à des obligations et à des règlements qui ont pour objet d'assurer la sécurité des navires, la régularité et la rapidité des voyages, la capacité des officiers, la discipline du bord, &c, &c. Les passagers trouvent dans le contrôle continuel et efficace des agents du gouvernement toutes les garanties qu'ils peuvent désirer. D'un autre côté, la compagnie, qui a été fondée au capital de 40 millions de francs a organisé l'aménagement de ses steamers et le service de la table sur le pied le plus confortable; et tous les voyageurs s'accordent à reconnaître que sous ce rapport les steamers transatlantiques français n'ont pas de rivaux. La table y est somptueuse, et on y trouve tout ce que l'on pourrait exiger dans les meilleurs restaurants de Paris, y compris la glace, le lait, le vin, &c. En outre, il y a à bord des vapeurs de la compagnie un service médical parfaitement organisé.

Le prix du passage est modéré et couvre toutes les dépenses du voyage, de sorte qu'après avoir payé à la Nouvelle-Orléans la somme convenue pour Paris ou toute autre ville de France, on n'a plus rien à débourser. Le prix du passage pour les enfants varie suivant l'âge et offre une grande économie pour les familles.

Les communications entre la Nouvelle-Orléans et la France seront de beaucoup abrégées par ce service de correspondance avec la ligne de St-Nazaire. Le transbordement des passagers et du fret s'opérera dans le port même de la Havane et ne demandera pas plus de quatre heures. On calcule que la traversée de la Nouvelle-Orléans à St Nazaire se fera en une moyenne de 21 jours. Les régions de l'océan qu'on aura à traverser, sont beaucoup plus tranquilles que celles des lignes du Nord. On n'a pas à y craindre la rencontre des bancs de glace, et les gros temps y sont beaucoup plus rares.

Nous n'avons fait qu'indiquer sommairement les principaux avantages qu'offrira cette nouvelle voie de communications, nous aurons plus d'une occasion d'en reparler. L'agent de la compagnie, M. Victor Perilliat, nous informe que le service de correspondance entre notre port et la Havane sera mis en activité dès que les arrangements nécessaires auront été conclus avec les autorités de la Nouvelle-Orléans. Nous pourrons donc bientôt saluer le pavillon du premier de la ligne française.

LA QUESTION DU TRAVAIL AU MEXIQUE

M. Johnson, conformément à la résolution de la Chambre des Représentants du 11 décembre, a communiqué au Congrès la correspondance officielle relative au rétablissement de l'esclavage au Mexique. La première pièce est une épître du sieur Romero à M. Seward, en date du 5 octobre 1865. L'agent de Juarez appelle l'attention sur le règlement décrété par l'ex-archiduc d'Autriche, soi-disant empereur du Mexique, règlement dont toutes les dispositions sont reproduites dans la lettre ci-dessus. M. Romero cherche à prouver que ce règlement institue en réalité l'esclavage, sous une forme plus odieuse qu'en aucun pays du monde. A la suite de cette communication, M. Seward transmit à M. Bigelow la dépêche que voici:

Washington, 2 novembre 1865.

Monsieur, la situation des esclaves émancipés ou affranchis des Etats-Unis excite probablement aujourd'hui un profond intérêt. L'établissement de l'égalité parfaite des hommes de la race africaine avec les hommes de race différente, dans tout le continent, est une politique que les Etats-Unis, on peut s'y attendre, cultiveront désormais avec constance et assiduité. Certains décrets sur l'immigration, qui ont été promulgués par le pouvoir agissant au Mexique en opposition à cette république, qui arrête le conseiller légal du gouvernement a soumis à ce département l'opinion que, si ces décrets étaient exécutés, ils auraient pour conséquence inévitable de réduire à une condition d'esclavage de peonage les travailleurs de la race africaine, et notamment ceux des affranchis susmentionnés qui, avec ou sans leur consentement intelligent, seraient amenés dans la juridiction du Mexique.

Si l'opinion européenne peut être regardée comme fixée sur quelque question politique, c'est assurément sur le point que l'esclavage africain, sous toutes les formes doit cesser, de sormais dans le monde. Nous ne doutons pas que l'empereur des Français ne partage cordialement et entièrement ce sentiment humain. [illegible] ... générales, ... [illegible] ... de Lhuys, et de demander que l'attention du gouvernement français soit appelée sur la question, ... [illegible] ... d'arriver à de justes conclusions.

En conséquence, M. Bigelow a adressé à M. Drouyn de Lhuys la communication que voici:

Paris, 2[illegible] novembre 1865.

Monsieur, en vous rappelant l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence le 17 du mois dernier, relativement à une levée de soldats égyptiens pour servir au Mexique, ... [illegible] ... quelque ... [illegible] ... l'esclavage ... [illegible] ... de la république mexicaine ... [illegible] ... par le gouvernement ... [illegible]

... [illegible] ... Votre Excellence ... [illegible]

... [illegible] ... je pris la liberté d'ajouter que ... [illegible]

Je prie Votre excellence d'accepter l'assurance, &c. JOHN BIGELOW.

La lettre suivante adressée au Courrier des Etats-Unis fait justice des étranges accusations de M. Speed.

New-York, 27 décembre 1865.

L'agent de don Benito Juarez à Washington, fidèle à son système de faire le plus de mal possible à son pays, a mis entre les mains de son ennemi une arme nouvelle, dont on commence à se servir, non-seulement pour nuire au gouvernement que s'est donné le Mexique, mais encore pour attaquer l'honneur même de la nation. On ne néglige aucun moyen, si odieux et si misérable qu'il soit, dans cette guerre de mauvaise foi; et aujourd'hui sous un prétexte, demain sous un autre, les implacables agents de la république trouvent toujours des ressources d'opposition.

Le décret que l'empereur Maximilien a lancé, précisément dans le but de mettre fin à la servitude sans nom qui avait pesé pendant des siècles sur la race infortunée des indigènes du Mexique, a été malicieusement interprété par ces prétendus patriotes, et à ce qu'on assure, soumis par leur représentant à l'appréciation du secrétaire d'Etat avec les commentaires qui lui convenaient (with proper comments); le secrétaire d'Etat, à son tour a donné le décret à examiner au procureur-général M. Speed. Ce fonctionnaire, qui est sans doute un très bon avocat, mais qui est aussi un ennemi très violent de l'empire, n'a naturellement pas hésité à donner une opinion conforme à celle de l'agent de Juarez. Comme la vérité ne peut pas toujours se faire entendre par les organes de la presse américaine, vu que la liberté d'écrire, si elle n'est pas proscrite par la loi, est monopolisée par une certaine coterie de libéraux, il s'ensuit que toutes ces inventions absurdes et toutes ces lâches attaques des républicains du Mexique circulent sans aucune entrave et sont souvent accueillies comme l'expression de la majorité mexicaine par le peuple des Etats-Unis.

Vous me permettrez donc, par l'organe d'un journal qui s'est consacré à la défense des intérêts franco-américaines et qui protège plus particulièrement encore ceux de la vérité et de la justice, de m'occuper brièvement du décret qu'on attaque comme rétablissant l'esclavage, et auquel les commentaires de M. Romero ont prêté une forme qu'il n'a jamais eue.

Ce décret porte la date du 9 septembre 1865, et l'article VI est ainsi conçu:

« Les immigrants qui désireront amener avec eux ou faire venir des travailleurs en nombre considérable, sont autorisés à le faire; mais ces travailleurs sont soumis à un règlement protecteur spécial. »

Permettez-moi de citer un à un les articles de ce règlement qui, d'après M. Speed, rétablit l'esclavage au Mexique. Il commence en ces termes:

« Conformément à l'article VI de ce décret (le ... mentionné), nous ordonnons ce qui suit:

« 1o Conformément aux lois de l'empire, tous les hommes de couleur sont libres par le seul fait qu'ils foulent le territoire mexicain.

« 2o Ils contracteront avec le patron qui les aura engagés ou qui les engagera un contrat par lequel celui-ci s'obligera à les nourrir, à les vêtir, à les loger et à les assister dans leurs maladies, et aussi à leur payer une somme en argent, selon les conditions qui seront stipulées entre eux. En outre, il entrera dans le bénéfice du travailleur une quantité équivalente au quart de ce salaire; ce quart sera placé dans une caisse d'épargne dont il sera question plus loin. Le travailleur s'obligera en retour, envers son patron, à exécuter les travaux auxquels il sera destiné, pour le terme de cinq ans au moins et de dix ans au plus. »

L'article précédent non-seulement protège le travailleur contre les vexations du propriétaire en lui assurant la subsistance et l'abri comme journalier et l'assistance quand il est malade, mais encore il oblige le second à payer au premier une somme d'argent, laissant à tous deux la liberté de déterminer leurs conditions. Est-ce ainsi que l'esclavage a existé aux Etats-Unis? L'obligation pour les contractants d'observer le contrat pendant cinq ans au moins et dix années au plus, est la garantie la plus sûre des intérêts mutuels du propriétaire et du travailleur.

C'était l'usage au Mexique que les propriétaires vissent leurs intérêts abandonnés par la désertion violante des journaliers, ou que ceux-ci fussent victimes de leur servitude volontaire, qu'on leur imposait facilement en leur avançant des sommes d'argent d'année en année, sans que les malheureux Indiens pussent jamais se racheter. Dans les deux cas le mal était lamentable: dans le premier, l'agriculture était abandonnée, et dans le second, les gouvernements se rendaient coupables d'un crime contre la société. L'empereur, loin de faire des travailleurs des débiteurs permanents, a voulu qu'on leur garantît un pécule pris sur leurs salaires avec lequel ils pussent se retirer à l'expiration de leur engagement. Que M. Speed dise si ce règlement ressemble à celui du "Bureau des Affaires des Etats Unis".

« Art. 3—Le patron s'obligera à élever les enfants des travailleurs. Dans le cas de la mort du père, le patron est considéré comme tuteur des enfants, et ceux-ci resteront à son service jusqu'à leur majorité, aux mêmes conditions que l'était leur père. »

M. Speed estime-t-il digne de censure la disposition qui pourvoit au sort des orphelins et qui en en faisant des hommes laborieux et honorables, garantit leur subsistance aux mêmes conditions que leur père, leur assure à leur majorité un fond composé de leurs épargnes pour s'établir sur un pied indépendant? Que dit M. Speed de la coutume américaine d'envoyer des enfants des leur bas âge aux ateliers et aux manufactures du Nord, d'où beaucoup ne sortent qu'à vingt et un ans, et quand un grand nombre périt par la rigueur des travaux auxquels on les emploie? Pour vingt ou quarante piastres, le père ou le chef de son fils, et il reçoit à la discrétion du patron de lui donner sa liberté avant le terme de son contrat, ou de le garder jusqu'à ce qu'il ait vingt et un ans accomplis.

« 4o Tout travailleur aura un livret contre-signé par l'autorité locale; ce livret contiendra l'origine, l'indication du lieu de travail, et un certificat de sa vie et de ses mœurs. En cas de changement de patron, le consentement du patron précédent sera contresigné sur le livret. »

Cette disposition, comme on le voit, tend à surveiller la moralité du travailleur en lui laissant le chemin ouvert pour changer de patron, si la chose convient aux intérêts de l'un et de l'autre. Y a-t-il en cet article quelque chose qu'on puisse interpréter défavorablement à la mesure? M. Speed n'ignore pas qu'aucune société ne peut légalement se dissoudre sans le consentement réciproque des contractants. Tel est des pour la société que forment le propriétaire et le travailleur pour leur mutuel bénéfice.

« 5o En cas de mort du patron, ses héritiers ou celui qui acquerra sa propriété resteront engagés envers les travailleurs, aux mêmes conditions que l'était le premier; le travailleur à son tour est lié envers le nouveau propriétaire aux termes de son premier contrat. »

On pourrait en passant bien inférer de ce dernier article que le propriétaire est esclave du travailleur.

« 6o En cas de désertion, le travailleur appréhendé sera appliqué aux travaux publics sans aucun salaire jusqu'à ce que le patron se présente pour le réclamer.

« 7o Dans le cas de quelque injustice faite aux travailleurs par le patron, celui-ci sera amené devant la justice. »

Ces articles se complètent l'un l'autre, et l'on voit qu'ils établissent l'intervention de l'autorité pour l'accomplissement des obligations mutuelles.

« Des commissaires de police spéciaux veilleront à l'exécution de ce règlement et pourvoiront d'office les contrevenants. »

C'est là une simple mesure de police locale qui je pense, n'est pas celle qui préoccupe le plus M. Speed.

« 9o Le gouvernement instituera une caisse d'épargne aux fins suivantes:

« 10o Les patrons déposeront dans la dite caisse, chaque mois et pour le bénéfice des travailleurs, une quantité équivalente au quart du salaire dont jouit chacun selon le contrat d'engagement.

« Les travailleurs pourront en outre déposer à la caisse d'épargne la quantité d'argent dont ils voudront disposer volontairement.

« 12o Les sommes déposées dans ces caisses d'épargne porteront un intérêt annuel de cinq pour cent.

« 13o A la fin de son engagement et sur la présentation de son livret, le travailleur recevra intégralement son pécule.

« Si, à la fin de son engagement, le travailleur veut laisser son argent à la caisse d'épargne, il pourra alors toucher les intérêts échus, ou s'il veut les laisser aussi, ils seront eu ce cas capitalisés avec le capital primitif, et porteront à leur tour intérêt.

« 15o En cas de mort ab intestat, en faute d'héritiers, le pécule du travailleur deviendra propriété du trésor de l'Etat. »

Là finit le règlement.

M. Speed peut-il citer dans l'histoire de l'esclavage aux Etats-Unis ou dans toute autre partie du monde où il a existé, un règlement semblable à celui de cette caisse d'épargne, dont l'objet est de faciliter aux travailleurs le moyen de s'établir d'une façon indépendante après quelques années de travail? M. Speed devrait savoir que l'organisation du travail n'est pas l'esclavage, mais bien le contraire; et au Mexique, plus que partout ailleurs se faisait sentir la nécessité de dispositions comme celles qu'a prises l'empereur Maximilien.

Les mauvais gouvernements que nous avions eus auparavant ne s'étaient jamais occupés d'améliorer la condition des travailleurs indigènes. Leur démoralisation provient du manque des éléments de la moralité, et de ... [illegible] ... contre leurs patrons, et à leur faire abhorrer le travail sous toutes les formes. La décadence de l'agriculture et la multiplication des bandes de voleurs de grands chemins en furent la conséquence, et aussi l'histoire sanglante du Mexique, que connaît fort bien M. Speed.

Quant au peonage, qui a été soi-disant établi par le décret de l'empereur, il est facile de voir que ce mot n'est pas autre chose qu'un mot ... [illegible] ... du Mexique ... [illegible] ... M. Romero ... [illegible] ... la honorable secrétaire d'Etat ... [illegible]

M. Speed peut voir en outre dans le dictionnaire de la langue espagnole que le mot de peon ne veut pas dire esclave. On pourrait aussi bien appeler esclaves les domestiques ... [illegible] ... des Benito Juarez ... [illegible]

M. D. ST. PLUMIERS MEXICAINS.

ARRIVAGE DE NEW YORK.—Le vapeur Creole, capitaine Anderson, parti de New York le 29 décembre, après avoir touché à la Havane le 8 janvier, est arrivé à son wharf dans le quatrième district, hier, à 8 heures du matin, avec un grand nombre de passagers dont on trouvera la liste dans notre partie anglaise.

INCENDIE D'UN STEAMER.—Le steamer E. V. Seward a été détruit par le feu au débarcadère de Bonisto, sur la rivière Ouachita, mercredi, dernier, entre 9 et 10 heures du matin. Le feu a pris dans la cale du bateau qui, en moins de 20 minutes, ne présentait plus aucun point à l'abri des flammes. Les passagers et les hommes de l'équipage ont eu néanmoins le temps de se sauver avec leur bagage et une partie du mobilier du salon.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER.

Nous lisons dans la gazette de Chattanooga du 7:

Un épouvantable accident de chemin de fer est arrivé à huit milles de ce côté de Bristol. Les wagons ont déraillé et 75 personnes ont été blessées. Le colonel Hammett, du comté de Montgomery, a eu souffert, mais ses deux filles ont été grièvement contusionnées. Les enfants ont éprouvé le plus de mal. Heureusement personne n'a péri.

On attribue l'accident au mauvais état de la voie ferrée. C'est du moins l'opinion unanime des voyageurs.

Le voyage de M. Seward.

PRETENDU PROJET DE PARTAGE DU MEXIQUE.

Voici ce que dit le National Intelligencer du voyage de M. Seward:

Le secrétaire Seward et M. Frederick Seward ont quitté Washington, samedi soir, à bord du vapeur De Soto. Ils se rendent dans l'Atlantique méridional et n'aborderont peut-être pas à la Havane, comme on l'a dit. Leur absence sera de deux à trois semaines environ. Ce voyage a été entrepris sur les instances des médecins de la famille et dans le seul but d'améliorer la santé des deux éminents voyageurs. La politique y est complètement étrangère. M. William Hunter remplira les fonctions de secrétaire d'Etat par intérim et M. H. N. Conger, commissaire d'émigration, celles de sous-secrétaire, pendant l'absence des titulaires.

De son côté le Herald, avec l'assurance qui le caractérise, explique ainsi le véritable but du secrétaire d'Etat:

Le secrétaire d'Etat et son frère viennent de quitter les Etats-Unis à bord du steamer De Soto, pour aller faire une excursion de quelques semaines dans le golfe du Mexique. Il est entendu à Washington que le point extrême de cette excursion sera la Vera-Cruz et que, chemin faisant, M. Seward touchera à St-Thomas, pour conférer avec le général Santa-Anna, sur les affaires mexicaines. C'est là un fait très important, si on se rappelle que le général a été exilé par Maximilien, et qu'il est un défenseur zélé de la république, et ne croit pas à la durée de l'empire. Il ne faudrait pourtant pas conclure de cela que M. Seward est chargé d'aller rétablir la république au Mexique ou de chasser Maximilien. Au contraire, nous sommes convaincu que le résultat de cette expédition sera le partage du Mexique entre Maximilien et les Etats-Unis.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'un arrangement sera conclu, par lequel on cédera aux Etats-Unis les provinces ou Etats de Tamaulipas, de Nuevo-Leon, de Coahuila, de Chihuahua, de Sonora et la Basse-Californie, qui comprennent un superficie huit fois plus grande que l'Etat de New-York. C'est là une région généralement déboisée et aride, mais il y a quelques districts fertiles et riches en métaux précieux. Les avantages commerciaux que les Etats-Unis retireraient d'une communication par terre avec le Pacifique et le golfe de Californie seraient immenses. Avec les Indiens et les guerrilleros qui ne cessent de l'infester, cette immense région ne sera jamais qu'un embarras pour Maximilien. Nous gagnerons évidemment à ce marché qui nous livrera tout le nord du Mexique. Pourquoi ne se conduirait-il pas? C'est une chose faisable, non seulement à cause des avantages qu'elle offre aux deux parties, mais encore parce que Maximilien a retiré ses troupes de la Sonora et des autres provinces du nord. Il mettra probablement comme condition au marché, la reconnaissance de son gouvernement par les Etats Unis, ce qui se réglerait dans une entrevue avec M. Seward à la Vera-Cruz. Les nouvelles fortifications de cette place et l'arrivée de renforts français ne peuvent se concilier qu'avec des projets semblables à ceux dont nous parlons. Il est clair que si Maximilien renonçait à l'Amérique, c'est pour abandonner d'autres ce qu'il ne garde pas. Nous pensons que M. Seward ne l'ignore pas, puisqu'il se dirige vers la Vera-Cruz.

LE VOYAGE DE M. SEWARD.—Nous avons annoncé le départ de M. Seward pour la Havane, et rapporté le bruit suivant lequel il devait se rendre au Rio-Grande. Nous lisons maintenant dans le Courrier des Etats-Unis du 4 janvier:

Une lettre particulière que nous recevons de Washington nous donne pour certain que c'est bien à Vera-Cruz que se rend M. Seward. Comme on ne visite pas pour raison de santé un port renommé pour son insalubrité, il est probable que l'excursion de l'honorable secrétaire d'Etat va susciter une foule de commentaires.

LES DEUX GOUVERNEURS DU MASSACHUSETTS.—Le gouverneur Andrew en se retirant à la fin de son terme a prononcé une adresse où il a soutenu qu'il fallait non-seulement donner le droit de suffrage aux nègres maintenus, les appeler à voter assez à temps pour qu'ils puissent prendre part, comme citoyens et électeurs, au mouvement qui doit décider de l'avenir politique du Sud.

Quant à son successeur, M. Bullock, le nouveau gouverneur du Massachusetts, on sait que dans son discours inaugural, il a beaucoup insisté sur la nécessité d'augmenter les facilités de commerce avec l'Ouest, mais ne dit pas encore qu'il se soit prononcé sur la grande question qui agite si incessamment les hommes d'Etat du Massachusetts.

UNE REFUTATION MILITAIRE.

Nous avons publié, il y a quelques jours, des données fournies par le général Early sur les forces comparatives des belligérants dans les dernières campagnes de la Virginie. Ces données sont contredites par le général Sheridan qui a adressé au Crescent la réfutation suivante, accompagnée de pièces justificatives.

Quartier général, division militaire du Golfe, Nlle Orléans, Le, 8 janvier 1866.

Aux éditeurs du Crescent.

Messieurs—Il y a une classe de militaires qui devraient être considérés comme au-dessous des poltrons, et à cette classe appartiennent ceux qui essayent de falsifier l'histoire.

Ce qui suit doit fixer la position de l'ex-général Jubal Early, qui dit dans sa lettre au New-York News que ses forces dans la Shenandoah ne comptaient que 8500 fusils, trois bataillons d'artillerie et moins de 3000 hommes de cavalerie.

Suivant les états donnés par mon maréchal prévôt général, le nombre des prisonniers capturés dans la vallée de Shenandoah du 4 août 1864 au 1er mars 1865, était d'environ 13,000, et un même nombre de noms à peu près est enregistré dans les registres du maréchal prévôt général de la division militaire du centre.

Mes propres registres montrent que nos pertes en tués et blessés du 4 août 1864 au 1er janvier 1865, ont été de 13,831 et le général Early a dû perdre autant de monde que moi, sinon davantage. Par conséquent nous pouvons, en toute sécurité estimer ses pertes en tués et prisonniers à 27830 hommes.

Je mets sous ce pli une attestation du lieutenant McKee, du corps d'artillerie des Etat Unis qui montre une liste de cent et une pièces d'artillerie de campagne prises au commandement du général Early dans la Shenandoah du 4 août 1864 au 1er janvier 1865. Cette déclaration ne comprend pas six pièces d'artillerie de campagne capturées à Waynesboro, quatre à Greenwood Station, deux à Charlottesville et quatre au pont de South Anna, en février et mars 1865.

L'assertion du général Early qu'il avait seulement 1000 hommes à Waynesboro est difficile à concilier avec le fait qu'il perdit plus de 1400 hommes faits prisonniers dans cet engagement, et il a estimé incorrectement mes forces, mais cela peut être considéré comme une erreur pardonnable.

Les attestations suivantes du lieutenant-colonel breveté Parsons, du major breveté Howard et du lieutenant McKee justifient ce qui précède.

Très respectueusement, messieurs,
P. H. SHERIDAN,
Major général de l'armée des Etats Unis

Major général Sheridan,

Général—J'ai l'honneur d'attester que le nombre de prisonniers, confédérés reçus par les forces fédérales sous mon commandement du 1er août 1864 au 1er mars 1865, a été d'environ 13,000. Les noms de tous ces prisonniers sont enregistrés au bureau du maréchal-prévôt-général de la division militaire du Centre.

Je suis, général, etc.,
E. B. PARSONS,
Ex. Mar. Prév. Gén. de la div. mil du Centre.

Major-général Sheridan,

Général—J'ai l'honneur de rapporter que les retours officiels enregistrés au quartier général montrent que nos pertes en tués et blessés aux trois batailles de Winchester, Fisher's Hill et Cedar Creek ont été de 10,991 hommes, et dans les diverses escarmouches et reconnaissances, faites à diverses fois, par la cavalerie et l'infanterie, dans la campagne de la Vallée, de 2840, en tout 13,831.

Je suis, général, etc.,
O. H. HOWARD,
Major breveté du corps des signaux.

OPÉRA ITALIEN.—Le célèbre opéra de Gounod, Faust, a obtenu hier un immense succès d'ensemble; nous en rendrons compte demain.

Aujourd'hui, il y aura une représentation de jour à une heure après-midi. On donnera le Barbier de Séville. Lundi aura lieu la seconde représentation de Faust pour la première soirée de la seconde série d'engagement.

LES MANUFACTURES DE LA NOUVELLE ANGLETERRE.—Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis:

Au moment même où l'on parle au Congrès de modifier le tarif protectionniste dans un sens presque prohibitif, les journaux de Boston annoncent que les manufactures de laine ... [illegible] ... dividendes ... [illegible]

GRAND TRIOMPHE!—M. James Pyle a résolu un grand problème pour les familles à petites ressources: non-seulement il fabrique le meilleur savon qui se puisse voir, mais il le vend à un bon marché exceptionnel. Il aura droit à la reconnaissance des ménagères. Le savon O. K. blanchit admirablement; on l'emploiera par conséquent, du temps et on épargne beaucoup de travail. On trouve ... [illegible] ... Le savon O. K. de Pyle se trouve dans toutes les épiceries ... [illegible]

En vente chez A. D. Grieff, à l'angle des rues Bienville et Vieille Levée.

Affaires sur le Rio Grande.

La correspondance suivante entre le général Weitzel et le général Crawford montre que si les officiers américains qui commandent les troupes mexicaines et fédérales sur les bords du Rio Grande disposaient de l'autorité exécutive aux Etats-Unis, la guerre serait bientôt déclarée entre eux et l'empire mexicain.

Brownsville, 1er janvier 1866.

Major-général Godfrey Weitzel, commandant le District du Rio Grande et le 25e corps:

Général—Je viens de recevoir la nouvelle que nombre de soldats appartenant à l'armée du Mexique, ont été, ce matin, faits prisonniers, dans une bataille, par les soldats du soi-disant Empereur du Mexique et que par ordre du traître Mejia, ils doivent être fusillés demain matin de bonne heure. Je désire, général protester au nom de l'humanité, contre cette violation des usages de la guerre entre nations civilisées, et je vous prie, de la part des Etats-Unis, d'empêcher ce meurtre atroce de patriotes exécutés de sang-froid par les instruments de l'usurpateur autrichien.

Les opinions du peuple et du gouvernement des Etats Unis sous les ordres inhumains de Maximilien, sont bien connues et permettre que les soldats patriotes d'une république sœur, soient mis à mort sur l'ordre d'un usurpateur à la vue du drapeau des Etats-Unis et à une portée de clairon du camp des troupes fédérales, c'est trahir tout principe cher à un citoyen américain.

Comme officier de l'armée de la République du Mexique, j'en appelle à vous, général, pour que vous empêchiez ce crime affreux.

J'ai l'honneur d'être, général, avec respect.
R. CLAY CRAWFORD,
Major général de l'armée mexicaine.

Le général Weitzel au général Crawford.
Quartier-général de la division du Rio Grande, Brownsville, Texas, 2 janvier 1866.

R. Clay Crawford, général de division, de l'armée du Mexique:

Général—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication d'hier.

J'ai fait savoir au général Mejia l'opinion que je crois fermement être celle de mon gouvernement sur ce sujet, et j'ai protesté solennellement, par écrit, contre cet acte.

Le général Mejia répond qu'il est obligé d'exécuter les ordres de son gouvernement.

Je transmettrai cette réponse à mes supérieurs, mais j'ai l'ordre positif, écrit, de ne pas commencer les hostilités avant d'être autorisé à le faire.

Je suis, général, très respectueusement,
Votre obéissant serviteur G. WEITZEL,
Major général commandant.

On apprend de la même source que les Mexicains, ont tiré de l'autre côté du fleuve, il y a quelques jours, sur le général Crawford pendant qu'il faisait une course à cheval au-dessous de Brownsville et non loin de là. Le général Weitzel a adressé immédiatement une protestation aux traîtres qui l'ont reçue, et ont fait des excuses; mais ces insultes deviennent trop fréquentes pour qu'on puisse les voir froidement.

CARTES TOPOGRAPHIQUES.—Nous avons reçu deux cartes topographiques d'une exécution vraiment admirable. L'une contient en réduction les îles britanniques, d'après les travaux géographiques que le gouvernement anglais fait opérer depuis plus de cent ans pour l'administration du Royaume-Uni. Les cartes qui sont le résultat de ces travaux, sont fort nombreuses et ressemblent, en cela du moins, aux célèbres cartes de France dressées par François Cassini, qui les commença sur l'invitation de l'Académie des Sciences, et par Dominique Cassini, son fils, qui les acheva et en fit hommage à l'Assemblée Nationale en 1789. Dans ces cartes sont marqués les plus petits hameaux, les plus faibles cours d'eau, et toute espèce de routes.

Mr J. T. Lloyd, de New-York, vient de faire pour les cartes anglaises ce qu'on a fait depuis plus d'un demi-siècle en France pour les 180 feuilles de la Grande Carte de France des deux Cassini. Il les a réduites par un procédé nouveau de photographie électrique, et ce qui coûtait tant de peine autrefois, n'est aujourd'hui que l'affaire d'une seconde.—La maison Lloyd peut vendre, en conséquence, au public anglais pour deux piastres une carte qui en avait coûté quarante jusqu'ici.

Cette carte est jointe un livret qui donne les noms de tous les chemins de fer, de leurs points de départ et d'arrivée, de leur étendue, des distances d'un point à un autre, ainsi que la population des îles britanniques et celle de leurs colonies jusqu'en 1864.

L'autre carte représente toute l'Amérique du Nord sur une vaste échelle et fait ressortir merveilleusement la ligne du télégraphe électrique qui mettra en rapport la Russie, les possessions anglaises d'Amérique et les Etats Unis. On y a marqué avec beaucoup de soin et de netteté la ligne que Franklin est supposé avoir suivie dans sa malheureuse reconnaissance vers le pôle d'où il n'est pas revenu. Ces cartes se vendent $3 la première et $2.50 la seconde. Mr. E. Davis, rue Carondelet, 218, est l'agent général de la maison Lloyd pour la vente de ces cartes, qui ont un puissant intérêt pour tous ceux qui se piquent un peu de science.

BAL PARÉ ET TRAVESTI.—MM. les membres du Cercle Français ont bien voulu nous adresser quelques billets d'invitation pour le grand bal paré et travesti qu'ils doivent donner le samedi 20 du courant au Masonic Hall; rue St-Charles. Nous les remercions beaucoup de leur aimable attention.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le 13 août dernier, Ch Ward, Jno McCaffry, David Duke et d'autres se trouvaient au café Carroll, à l'angle des rues St Joseph et Tchoupitoulas; ils y burent beaucoup et en vinrent à une querelle. Une rixe s'en suivit; Ward reçut quelques coups de couteau et expira, le lendemain, à l'hôpital de charité.

McCaffrey et Duke furent arrêtés sous prévention d'avoir tué le défunt. Ils ont été traduits, jeudi matin, devant le juge Abel. A une heure avancée de la nuit, le juri n'avait entendu qu'une partie des témoignages.

MM. Field et Glenn étaient chargés de la défense, M. Herron et Fuller représentaient l'Etat.

L'affaire a été soumise, à sept heures, au juri qui, à dix heures, a prononcé l'acquittement du prisonnier.

ACCIDENT.—Jnô McGarreny a été renversé, jeudi soir, vers dix heures, par un des chars de la ligne sur la rue Prytanée. On craint qu'il ne soit grièvement blessé.

Les policemen ont arrêté le conducteur qui comparaîtra devant le recorder.

NOYÉ.—Un homme dont on ignore le nom est tombé, jeudi soir du bateau à vapeur Hollyoke dans le fleuve, et il est noyé. Les personnes présentes ont essayé en vain de le sauver.

L'AFFAIRE DE MEURTRE.—La Première Cour de District a repris, jeudi matin, l'affaire McAffrey. On sait que celui-ci est accusé d'avoir tué Ch. Ward dans un café.

A la demande de l'avocat de District, Duke, sur qui pesait la même accusation, a été acquitté et le ministère public a fait de lui un témoin à charge.

Les avocats de l'accusé ont essayé d'établir que c'était un cas de légitime défense.

L'affaire a été soumise au juri à sept heures du soir.

ARRESTATION D'UN AUTRE VOLEUR.—Le chef de la police avait chargé le sergent Petrie d'arrêter Fred, C. Brooks qu'on accuse d'avoir volé trois mille piastres à Boston.

Une personne qui savait le but de pèlerinage de l'agent, dit à ce dernier qu'il ne parviendrait pas à découvrir son homme, que l'arrestation était chose impossible; impossible, s'écria Petrie, mais vous n'y songez pas, le chef m'a donné l'ordre de l'arrêter et il faut que je le trouve. Je le trouverai!

Quelques heures plus tard, Brooks était au corps de garde du Premier District et le sergent se rendait auprès de M. Burke pour lui apprendre que l'ordre était exécuté.

VOL DE GRAND CHEMIN.—Porter, homme de couleur, est accusé de vol de grand chemin au préjudice de son ami Randall, homme de couleur. Il s'agit d'une montre en argent qui aurait été enlevée à l'ami dans la rue Toulouse.

On a trouvé sur Porter une montre en or qu'on suppose avoir été volée. Elle porte le No 9862. Le policeman l'a déposée au poste du Deuxième District.

Décédé, hier, à 3 heures du matin, NICOLAS TRUMPF, à l'âge de 43 ans, natif de Nancy, Meurthe (France). L'enterrement aura lieu, aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue Mazant, entre Amour et Craps, 3me District. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister sans autre invitation.

Décédé, hier soir, à 7 heures, à l'âge de 52 ans, HONORÉ RUFFIER, né à Chalon sur Saône, Département de Saône et Loire, France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M.. Son corps est exposé rue Tréme, entre Dumaine et St. Philippe.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré LUNDI, 15 janvier 1866, à sept heures et demie du matin, à l'église St. Augustin encoignure St. Claude et Hospital, en mémoire de feu JOSEPH SONIAT DUFOSSAT Jne. Ses parents, amis et connaissances sont respectueusement priés d'y assister. De la part de la famille.

11janv—4

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, une maison après le rue du Canal, près de Lapus. ... [illegible]

RESTAURANT ST.-LOUIS.
LE RESTAURANT ST.-LOUIS restera ouvert la nuit de Samedi à Dimanche, à l'occasion du Bal de la Société Française, qui doit avoir lieu ce soir à l'Opéra.
13 janvier 1866. H. BARTHE. 13 jan—1

Tabac du "Comté Mason."
A VENDRE—Du tabac du "Comté Mason," convenable pour être mâché, et toute espèce de tabac en feuille, constamment en magasin et à vendre, à des conditions avantageuses, par LOUIS GUNTHER, Successeur de Gunther, Rodewald & Co, 2 rue Poydras, No 36.

DEMANDE DE COMMIS.
ON demande un jeune homme d'environ 14 à 16 ans, parlant le français et l'anglais, et bien recommandé. S'adresser chez: HÉBERT & ESCOUSSE, 134 rue de Chartres. 14 jan—3t

Vin de Narbonne! Sardines! &c.
150 BARRIQUES VIN DE NARBONNE, très ... [illegible] ... sardines à l'huile en 1/4 et 1/2 boîtes. ... [illegible] ... "Parafine" ... [illegible] ... S. TURPIN, No 27, rue Vieille Levée.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES D'EUROPE.

LEGERE BAISSE SUR LE COTON.

Discours de M. Johnson au Sénat.

Le Congrès n'a pas le droit de faire la guerre au Sud.

DISCUSSION SUR LE SUFFRAGE DES NEGRES.

Bill de Réduction de l'armée.

Mauvais effet du serment d'épreuve au Sud.

Ceux qui le prêtent, au ban de la société.

SENTIMENS DELOYAUX DU GEN. CUSTAR.

Il est renvoyé du service.

New-York, 12 janv—Le vapeur Scotia, parti de Liverpool le 30 et de Queenstown le 31 décembre, est arrivé ici avec des nouvelles d'une semaine plus récentes.

Liverpool, 30 déc—Les ventes de coton de la semaine ont été de 79,000 balles à une baisse de 1/4, le marché était plus ferme à la clôture. Le middling Orléans est coté à 21 1/4 d.

Londres, 31 déc—Les 5-20 des Etats Unis ont fermé à 65 et 66 1/2.

Les taux de banque sont 7 p. 0/0.

La diminution de l'encaisse pendant la semaine à la Banque d'Angleterre a été de £476,000.

On dit que la paix se fera entre l'Espagne et le Chili par la médiation.

Londres, 31 déc.—Consolidés 87 1/8

Le journal La France nie que le ministre français menace de quitter Washington si le gouvernement fédéral envoie un ministre à Juarez ou que le premier secrétaire de la légation ait été envoyé en France pour prendre des instructions.

Le Steamer des Indes Orientales est arrivé à Southampton avec près d'un million et demi en espèces.

La Gazette de l'armée et de la marine croit que le gouvernement a décidé que l'armée serait considérablement réduite.

Les retours du bureau du commerce pour novembre montrent l'augmentation extraordinaire de 20 p 0/0 sur le même mois de l'année passée.

Liverpool 30 déc—Les cotes autorisées du coton sont comme suit: Orléans, beau à 22 3/4 d.—Middling 21 1/4 d.—Mobile, beau, 22 1/2 d. Middling 20 3/4 d.—Uplands, beau 22 d.

Les ventes de samedi ont été de 10,000 balles. Le marché était ferme à la clôture, sans changement de prix.

L'approvisionnement dans le port est de 347,000 balles dont 145,000 de provenance américaine.

Le London Times voit d'une manière favorable le rapport de Grant et toutes les affaires américaines en général.

Le Mémorial Diplomatique contredit le rapport américain d'après lequel les Français auraient abandonné le Chihuahua et la Sonora.

La circulaire de Salterthwaite dit que les craintes de difficultés au Mexique ont fait baisser les cotes américaines le 27 décembre.—Les 5-20 étaient ce jour là à 64 1/2.

Les cardinaux, dans une récente conférence, ont décidé que le Pape devait rester à Rome.

Le bruit qui a couru sur l'apparition de corsaires a causé beaucoup d'alarme à Cadix.

Espagne.—La session des Cortès a été ouverte. La reine a dit que son désir pour la paix n'avait pas empêché le commencement des hostilités avec le Chili.—hostilités motivées—Elle avait reconnu l'Italie mais elle ne cesserait de veiller aux intérêts du St Père.

Washington, 12—Au Sénat, M. Trumbull de Illinois, a présenté un mémoire de la Ligue américaine du libre commerce, demandant une égalité de taxes et la répudiation de tous droits protecteurs, référé au comité de finance.

On discute le bill pour élargir les pouvoirs du Bureau des affranchis.

On prend des précautions de toute sorte à Dublin pour la nuit—La police est doublée et armée de coutelas—Toute la garnison est sur pied pour agir au premier signal—On craint une levée de boucliers des Féniens: bien qu'on n'ait encore appris qui puisse justifier ces mesures.

Les condamnés Féniens ont été conduits à l'établissement des condamnés de Darmouth, Angleterre.

Le London Times dit que tôt ou tard Napoléon se retirera du Mexique et pense que tous les intéressés doivent attendre tranquillement et s'abstenir de toute expression inconsidérée à ce sujet.

Le Morning News dit qu'une cause de blâme dans les fonds anglais est la faveur sans précédent des fonds américains dans toute l'Europe.

Les affaires du Chili n'ont pas changé.

Le steamer espagnol Coondoug a gagné la mer pour rejoindre le Peruvian.

La paix règne au Pérou. On a arrêté à Callao plusieurs navires soupçonnés de transporter du matériel de guerre aux Espagnols.

James Mountain, Fénien a été acquitté. On a envoyé rapidement à Dublin deux régiments d'Angleterre.

Londres, 31 décembre—L'argent est serré et il y a beaucoup de demandes.

On dit que le Pape a omis Maximilien dans les félicitations qu'il adresse d'ordinaire à Noël à tous les souverains catholiques.

Washington, 11—Au Sénat, M. Johnson, du Md., a fait un discours où il a nié que le Congrès eût le pouvoir de déclarer la guerre contre les Etats. Il peut supprimer les insurrections, mais non tendre les Etats du Sud comme territoires conquis.

A la chambre M. Rogers, de New York, a fait un discours contre le suffrage des nègres dans le District de Columbia.

M. Farnsworth, de l'Illinois, a parlé en faveur du bill, parce que le suffrage impartial était la seule garantie qu'on put avoir pour assurer un état convenable de choses dans le Sud.

New York, 12—Une dépêche de Washington à la Tribune dit que le Gen. Spinner, du Trésor fédéral, refuse de désigner les banques nationales comme dépositaires pour les fonds du gouvernement, à moins qu'il n'y ait nécessité.

Le bill du secrétaire Wilson pour la réorganisation de l'armée régulière a été élaboré sur le plan soumis au président et au secrétaire de la guerre, il y a quelques semaines, par le général Grant qui exprime l'opinion que la nécessité d'entretenir une grande force militaire dans les Etats du Sud n'existe plus et qui croit qu'on peut faire subir sans danger aux troupes une réduction matérielle.

Le département des postes a reçu de ses officiers et agents des rapports où ils demandent que de nouveaux bureaux soient ouverts dans les Etats du golfe et dans d'autres Etats. Tous s'accordent à dire que la prestation du serment d'épreuve qui consiste à jurer qu'ils n'ont pas volontairement aidé la rébellion, soit pour les maîtres de poste, soit pour les officiers du Revenu ou des Douanes, les fait bannir à l'instant de tous les cercles sociaux. Le sentiment contre le gouvernement, ajoutent-ils, est plus acrimonieux dans tous ces Etats maintenant que pendant la rébellion.

La grande infraction à la loi du Revenu par les marchands de champagne californiens est soumise à la Cour Suprême.

New York, 12—Un immense meeting en l'honneur des délégués féniens a eu lieu à l'Institut Cooper. Des adresses ont été prononcées par les délégués de divers Etats et le Col D'Mahoney a fait un grand discours.

On agit puissamment sur le Président pour qu'il nomme un Collecteur de Douane à New York. Le Président dit qu'il n'est pas pressé. Des pétitions contre le renouvellement du traité de réciprocité arrivent de tous côtés.

Le maj.-gén. Custard est l'officier dénoncé dans une dépêche comme ayant exprimé des sentiments déloyaux dans un meeting public. Il a été renvoyé du service.

New York, 12.—Le vapeur New York, venant d'Aspinwall et de la Havane, est entré dans la baie.

Le Congrès fénien s'est ajourné hier sine die.

Nashville, 12—M. Frank Hoey, de la maison Hoey, Parr et Cie., de Macon, Ge., a été arrêté hier dans cette ville pour avoir tiré des checks sur Cincinnati où il n'a pas de fonds.

Louisville, 12—Tabac en feuille plus actif aux pleins prix. Les envois de cochons augmentent. Ventes à $9 30. Mess porc $30, épaules 15 1/2, jambons sans sucre 25 cts, saindoux en tierçons, 18 cts, en kegs 20 cts. mais $3, avoine 54 cts, farine superfine 7, whiskey $2 25.

Pittsburg, 12—La navigation est toujours suspendue. Le temps est humide.—Il y a dégel général.

St-Louis, 12—La glace s'est rompue près de la rue Carr jusque sur la rive de l'Illinois, faisant couler bas le steamer Belle de Memphis, le War, saw et la Prairie Rose. Plusieurs autres bateaux ont été endommagés sérieusement. La glace est encore prise à l'autre extrémité de la ville.

On pense que la glace partira car il y a eu débâcle sur le Missouri aujourd'hui à St-Joseph et sur d'autres points contigus.

Pas de nouvelles du haut Mississippi.

Cincinnati, 12—Farine calme et sans changement. Blé, plus ferme—Maïs inactif à 57 en épis—Avoine plus ferme à 39 c—Cochons $11 75—Porc $30 50—Saindoux 18 c—Graisse calme—Coton languissant à 45 c—Whisky $2 25.

New York 12—Le coton a fermé plus actif à 51 pour le Middling—Farine languissante—Porc $33 12 1/2—Argent ferme—Sterling 109.

L'or a fermé à 138 5/8 à 138 7/8—Fonds plus fermes.

New York, 12—Le vapeur N. York d'Aspinwall est arrivé avec $68,000 en espèces.

New York, 12—Le steamer North American pour Portland et le City of Baltimore pour ce port, tous deux dûs, ne sont pas arrivés ni signalés.

Washington, 12, Chambre—On discute toujours le bill du suffrage nègre pour le district de Columbia.

Washington, 12—Le procès de l'amiral Semmes est remis à cause de l'absence du commodore Winslow, un des plus importants témoins qui est parti dernièrement pour le golfe. On attend son retour avant peu.

La rivière baisse.

La cour martiale pour l'affaire du Sultana s'est ouverte aujourd'hui, sous la présidence du général Gilchrist. Le colonel Gibson est juge avocat, le major Price défend le capitaine Speed.

Mobile, 12—Ventes de coton aujourd'hui, 2300 balles; medium 47 cts.—Ventes de la semaine, 7,500 balles—reçu 15,702 exporté 17,426. L'or 140 à 143.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 12 janvier.

Les nouveaux directeurs de la Première Banque Nationale (nous avons déjà parlé de leur élection) se sont réunis aujourd'hui; ils ont réélu, à l'unanimité, M. A. C. Graham, président, et élu M. D. B. Forbes caissier, en remplacement de M. Whitmore qui n'a pas voulu se porter candidat. Ce sont deux excellents officiers dont la direction a récompensé les services importants.

La semaine commerciale expire aujourd'hui; Le mouvement n'est que modéré à la clôture, excepté dans le coton qui a été fort recherché. Les transactions se sont élevées à 4000 balles, ce qui porte celles des deux jours à 7400. Les détenteurs ont obtenu une hausse de 1 cent.

L'or a ouvert ferme à 137, taux d'hier soir et, après être vendu à 136 3/4 et 137 1/2, a clos ferme à 137 à 137 1/4. Les ventes embrassent $30,000 à 136 3/4; $64,000 (3000, 5000, 6000, 15,000 en trois lots, 15,000 et 20,000) à 137; $44,000 (2000, deux lots de 5000, 6000, 11,000 et 15,000) à 137 1/4; $12,000 (deux lots de $2000, 3500 et 5000) à 137 1/2.

Nous avons entendu mentionner une vente de $5,000 à 136.—Les ventes d'argent comprennent que quelques petits lots en demi piastres américaines, y compris $600 à 132. Les courtiers donnent 128 à 130 des petites sommes qui leur sont apportées et vendent à 132 à 133. Les piastres mexicaines sont en demande pour New-York, à une fraction au dessous de l'or.

Nous n'avons à constater aucune variation importante dans le change américain. Il s'est vendu 15,000 livres sterling à 145, 12,500, 1,200, 1,500; 4,000 et environ 6,000 à une banque, à 146; 6,000 à 147, 4,000 à 147 1/4, 5,000, (2,000 et 3,000) à 147 1/4; 3,000 (1,500 et 2,000) à 147 1/2; 7,000 (2,000 et 5,000) à 147 3/4, 3,000 de banque à 148; 2,000 de banquiers particuliers à 148 1/8; 4,000 (1,000 et 3,000) de banque à 148 1/4; 30,000 francs en change commercial, se sont vendus à 3 87 1/2; 50,000 à 3 85; 25,000 à 3 83 3/4; 40,000 à 3 82 1/2; 200,000 à environ 3 85.—Le sterling peut être coté à 144 à 145 les traites commerciales, 146 le bon clear et 147 à 147 1/4 le No 1, et 147 1/2 à 147 3/4 la première classe; les francs à 3 82 1/2 à 3 81 1/2 le commercial.—Les banques tiennent le sterling à 148 à 150 et les francs à 3 77 1/2 à 3 80.

Les offres de change américain ont été assez nombreuses.—Les transactions du dehors embrassent $4,000 à vue sur New York à 1 1/4 d escompte et $11,000, en trois sommes, à 1 3/8, $36,000 (10,000, 100,000 et 2,000,000) à vue sur Boston à 1 1/4 et 50,000 à 1 5/16, $40,000 à un jour de vue sur New York, en deux traites à 1 1/4 et $45,000 (20,000 et 25,000) à 1 1/8 $40,000 à 1 1/4 à vue et 1 3/4 à quinze jours, $15,000 trois jours à 1 1/2, $30,000 (10,000 et 20,000) à 60 jours à 3 1/2.—Les banques et les courtiers ont généralement tiré sur New York à 1 d'escompte, mais une des banques a tiré un peu à 3/4. $90,000 à vue sur Baltimore à passé à 1 1/2.

Les actions n'ont guère été recherchées. Les seules transactions annoncées sont:

50 actions de la Banque du Canal à $58 25 de la Banque de l'Union, à 48 50 et 50 $12, 10 à 20 et 80 de la Banque de l'Etat de la Louisiane à $22. 10 de la Banque de la Louisiane à $18, dit-on; quelques unes de la Banque des Mechanics and Traders à un prix qu'on ignore.—Il ne s'est point vendu de bons de la ville.—Les consolidés sont cotés à 80.—et les cinquièmes en faveur de chemins de fer à 82.

$1,000 de la banque de la Louisiane se sont vendues à 50 cents à la piastre et $2,200 à 51 1/2; $5,000 de la banque de l'Etat de la Louisiane à 72 et $1,200 de la banque des Mechanics à 72 1/2. Hier, $5,000 de la banque des Marchands se sont vendues à 75 et revendues à 77. Nous cotons les billets de la Banque de la Louisiane à 48 à 49 et 50 à 52 cents à la piastre; ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 68 à 70 et 72 à 73, ceux de la Banque des Marchands à 70 à 72 et 76 à 77, ceux de la Banque du Crescent City à 80 à 82 et 83 à 85, ceux de la Banque de l'Union aux mêmes prix, ceux de la Banque de la Nouvelle Orléans à 80 à 82 et 83 à 87.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Vendredi soir, 12 janvier 1866.

COTON—Ce matin, à l'ouverture du marché, les recherches étaient limitées, et n'étaient faites que par des acheteurs qui ne s'y étaient présentés que pour faire des offres basées sur la baisse d'hier, ou même payer des prix encore plus bas; mais après que quelques centaines de balles eurent changé de mains aux cotes d'hier, la demande est devenue plus générale et plus active, et, presque tous les lots de peu de valeur ayant été vendus, les facteurs se sont alors montrés plus exigeants. Toutefois, le mouvement s'est opéré avec beaucoup d'entrain jusqu'au moment de la clôture des affaires, et y compris 340 balles vendues hier soir, les ventes ont atteint un total de 4000 balles, prises par quinze courtiers à des chiffres qui prouvent que les prix se sont relevés de la baisse d'hier par une hausse de 1 cent. En conséquence, nous cotons l'ordinary à 37 à 40 cts, le good ordinary à 43 à 44, le low middling à 45 à 46 et le middling à 48 à 49.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er sept 1865	balles	86239
Reçu aujourd'hui		3210
précédemment		404753
		409954
		495193
Expédié aujourd'hui		386
précédemment		305353
		305739
Stock en mains à bord de navires non expédiés		187454

SUCRE ET MÉLASSE—Les arrivages, depuis hier, ont embrassé 450 boucauts de sucre, 135 barils et 42 demi barils de mélasse. Malgré la pluie et le mauvais état de la levée, la demande a été bonne aujourd'hui et les ventes ont embrassé 150 boucauts écoulés à 12 cts pour le commun, 14 à 14½ pour le fair, 15½ cts pour le good fair à fully fair, 15¾ cts la livre de fully fair à prime, 16½ pour le jaune clarifié et 17¼ pour le jaune léger. 300 barils de mélasse ont aussi changé de mains à 85 cts pour la bonne et 90 à 92½ cts le gallon de bonne prime.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—La farine a été un peu dépréciée aujourd'hui sans cependant avoir éprouvé de baisse cotable. Les autres articles continuent à être vivement recherchés.

FARINE—Les dispositions de vendre ont, il paraît, été meilleures aujourd'hui et les prix ont été plus faciles quoique n'ayant subi aucun changement cotable. Les ventes ont eu lieu aux prix suivans, fine $7 25 et $7 50, superfine $8 37½, superfine de choix $8 50 le baril.

MAÏS—Continue à être en bonne demande à des prix pleins et environ 2000 sacs ont changé de mains aux prix suivans: mélangé et jaune à $1 15 et blanc $1 20 le boisseau.

AVOINE—Est calme avec un bon stock en main. 500 sacs seulement ont été vendus aujourd'hui à 54 cts le boisseau.

SON—Le stock de son est peu considérable et est fermement tenu. Pas de ventes aujourd'hui.

BACON—Nous avons eu à noter des ventes s'élevant à 12 barriques de jambons curés au sucre en deux lots qui se sont écoulés à 30 cts la liv. Les prix du détail sont 14 à 15 cts la livre d'épaules. L'approvisionnement de bacon est rond mais l'article n'est pas en demande. Les prix de détail sont: 14 à 15 cts la livre d'épaules, 18 à 19 cts les plats cotés ribbed, 19 à 25 cts les plats cotés désossés, 19 cts pour les jambons au naturel, 29 à 30 cts pour les jambons curés au sucre et 24 à 25 cts pour le breakfast bacon.

HUILE DE CHARBON—Il s'en est vendu à un seul acheteur 1700 caisses et 300 barils à des conditions privées. L'article se détaille à 85 à 87 ½ cts le gallon.

PORC—Le marché est presque dépourvu de porc et le peu qui reste en main est tenu par les commerçans qui en demandent $35 le baril de vieux mess et $36 le nouveau.

CHANDELLES—Il s'est vendu au Star, short weight, à 20 cts et le full weight à 23 à 24 cts la livre.

SAINDOUX—L'approvisionnement du saindoux est peu de chose, mais la demande en est limitée. Il n'y en a pas assez en mains pour provoquer des demandes pour l'étranger. Aucune vente n'a transpiré aujourd'hui. Les lots ronds de prime en tierçons se vendent à 21 cts et en barillets à 22 cts la livre.

FOIN—L'approvisionnement de foin est fort et l'article est demandé à $30 le tonneau de prime de l'Ouest et $32 pour la choisie.

WHISKY—Des ventes considérables de lots de 10 à 25 barils de rectifié ont eu lieu à $2 35 le gallon.

VIANDE VERTE—Les épaules se vendent en petits lots 18 cts la livre.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de choix est assez abondant, et est en bonne demande; le beurre commun abonde et est calme. Le premier de ces articles commande 45 à 50 cts, le dernier 25 à 35 cts la livre. Le fromage existe en forts approvisionnemens et est en bonne demande à 18 à 20 cts pour l'article venant de l'Ouest et 20 à 21 cts la livre pour celui du Nord.

DIVERS—Les pommes de terre se vendent à $3 à $3 25, les oignons à $3 50 cents, les pommes de $6 à $8 le baril, le œufs de $45 à — le baril, les poules à $10 la douzaine, les dindes $16 et les oies $12 la douzaine.

SACS EN PITRES ET BURLAPS—Se vendent en petits lots à 30 cents pour le second et 25 cts pour le premier.

ARTICLES POUR L'EMBALLAGE—Ces articles sont extrêmement calmes même en détail. Les commerçans demandent 18 cts la livre de corde d'emballage, 30 cts la yarde de toile d'emballage de l'Inde en rouleaux et 32 cts en balle.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 13 janvier.

Arrivé dans la semaine—46 bœufs de l'Ouest, 1052 bœufs du Texas, 36 veaux d'un an, 1609 cochons, 914 moutons ... [illegible]

Vendu—159 bœufs de l'Ouest, 1275 bœufs du Texas, 160 veaux d'un an, 985 cochons, 1273 moutons, 541 veaux et ... [illegible]

Restant—11 bœufs de l'Ouest, 303 bœufs du Texas, 24 veaux d'un an, 1056 cochons, 278 moutons, 69 veaux et 73 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par livre net	14 à	15
do 1re qualité, par liv. net	— à	—
do 2me qualité, par liv. net	— à	—
do 3me qualité, par liv. net	— à	—
Bœufs du Texas, de choix, par livre net	— à	10
do 1re qualité, par tête	— à	—
do 2me qualité, par tête	25 00 à	30 00
do 3me qualité, par tête	15 00 à	20 00
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	7 à	12
do pays do	— à	12
Moutons, par livre	8 à	10
do en lots, par tête	3 00 à	6 00
do gras, par tête	5 00 à	8 00
Vaches à lait, de choix, par tête	100 00 à	130 00
Veaux, par tête	8 00 à	15 00
do de lait, par tête	8 00 à	12 00
do d'un an, par tête	10 00 à	14 00

L'ELECTION.

Avis aux électeurs des Premier et Quatrième Districts de la paroisse d'Orléans.

BUREAU CENTRAL DES COMMISSAIRES, Ville de la Nlle-Orléans, 9 janvier 1866.

L'élection d'un sénateur pour succéder à J. Finney, démissionnaire, le 19 janvier 1866, aura lieu aux endroits désignés ci-après et sous la surveillance des commissaires dont les noms suivent; chaque poll sera conduit ... [illegible]

PREMIER DISTRICT.
Premier Precinct.

Poll No 1—Au dépôt de pompe de la Compagnie de Pompiers No 12, rue Tchoupitoulas, entre les rues Orange et de la Course. Commissaires: B. Dunigan, D. Ervin, J. Youngs. Secrétaire: A. Smith, John Ackley.

Poll No 2—Au dépôt de la pompe de la Compagnie de Pompiers No 1, rue Hunter entre les rues Tchoupitoulas et Levee. Commissaires: Dennis Dunivan, Jas. McMonde, J. Laidlaw. Secrétaires: John Anderson, J. Archer.

Second Precinct.

Poll No 1—Au dépôt de pompe de la Compagnie de Pompiers No 20, rue Thalie, entre les rues Carondelet ... [illegible] ... Commissaires: H. Stratmeyer, Wm Walker, John Callighan. Secrétaires: W. J. Andrews, John Ames.

Poll No 2—A l'encoignure des rues ... [illegible] ... et St. Charles. Commissaires: Eugène Halvey, A. Lewis, W. Z. Herron. Secrétaires: V. C. Porch, J. Albert.

Troisième Precinct.

Poll No 1—Au dépôt de pompe de la Compagnie de Pompiers No 8, encoignure des rues Commerce et St. Joseph. Commissaires: John M. Mason, P. H. Smith, John McCaffrey. Secrétaires: M. O. Sullivan, Edward Hayes.

Poll No 2—A l'encoignure des rues Annunciation et Poydras. Commissaires: A. P. Barnett, Christian Nesser, Philip Ryan. Secrétaires: Thomas Sullivan, R. ... Dumont.

Poll No 1—Au dépôt de pompe de la Compagnie de Pompiers No 3, rue Calliope, entre les rues Nayades et Camp. Commissaires: ... [illegible] ... Secrétaires: W. Hagan, Jas. ... [illegible]

Poll No 2—Au No 122, rue des Remparts, près de l'angle de la rue Calliope. Commissaires: M. Palmer, E. Kean, Geo. Rice. Secrétaires: W. D. Allen, Wm. ... [illegible]

Cinquième precinct.

Poll No 1—Au dépôt de pompe de la Compagnie de Pompiers No 2, rue Tchoupitoulas, près de l'angle de la rue Melpomène. Commissaires: F. C. Monaghan, Wm. Kingston, E. ... Sullivan. Secrétaires: J. Q. A. Hoyt, W. Morris.

Poll No 2—Au No 107 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Lafayette. Commissaires: ... [illegible] ... Patrick Ombon. Secrétaires: ... [illegible]

Sixième Precinct.

Poll No 1—Au dépôt de pompe, coin Perdido et ... [illegible] ... Commissaires: J. N. Carrigan, O. M. Lee, W. Walker.

Poll No 2—Au dépôt de pompe de la Compagnie de Pompiers No ... [illegible] ... Commissaires: J. M. Parker, Saml. B. Ridge, J. E. Sunderson.

Septième Precinct.

Poll No 1—Au Dépôt de pompe de la Compagnie No ... [illegible] ... Commissaires: ... [illegible] ... Peter Gassen ... [illegible]

Poll No 2—Au ... [illegible] ... Commissaires: ... [illegible]

QUATRIEME DISTRICT.
Vingt-deuxième Precinct.

Poll No 1—Au dépôt de la Compagnie d'Echelles, rue Jackson, entre Fulton et Religieuses. Commissaires: Wm Weber, Joseph Foster, Louis Kopp. Greffiers: ... [illegible]

Poll No 2—... [illegible] ... Frederick Walker, Charles ... [illegible]

Vingt-Troisième Precinct.

Poll No 1—Au dépôt de Pompe No 21 ... [illegible]

Poll No 2—A l'encoignure ... [illegible]

... [illegible]

Aug. VIAVANT, secrétaire.

AVIS.

... [illegible]

Avis aux contribuables.

TOUTES les personnes qui ont une profession, un métier ou font un commerce, dans le Deuxième District de la ville de la Nlle-Orléans, de la rue du Canal à la rue de l'Esplanade sont averties que leurs licences d'Etat sont maintenant dues et qu'en les payant sans retard elles éviteront des frais.

V. GERODIAS, Percepteur des taxes d'Etat, 2me District, N. O. Bureau, au No 30 de la rue St-Pierre, Bâtisse Pontalba. 11janv—1m

Bureau du Trésorier de la ville.
1er janvier 1866.

TAXES DE VILLE—Les taxes sur toutes les licences de ville, pour l'année 1866, sont dues et doivent être payées à ce bureau.

Il ne peut se faire légalement aucun commerce dans cette ville avant qu'on ait obtenu une licence. On évitera des désagréments et des frais en venant la prendre sans retard.

JOHN S. WALTON, Trésorier de la ville. 5janv—1m

AVIS.

DES propositions seront reçues au bureau du soussigné, rue Carondelet, No ... jusqu'au mercredi, 17 du courant, pour la vente d'un terrain sur lequel doit être bâtie la maison d'Etat.

Il faut y mentionner le prix au comptant et en bons de l'Etat de la Louisiane.

On peut voir les plans et devis pour les bâtisses de la maison d'Etat ... [illegible]

Par ordre du comité des deux chambres.
W. ALEX. GORDON, Président. 6janv—4t

Avis aux Entrepreneurs.

MM. FIRMIN LEVASSEUR ... [illegible]

BANQUE DU SUD.

LE 13 du mois dernier, ... [illegible] ... MM. Thomas ... [illegible] ... George W. Byrne. ... [illegible]

JOHN G. DEVEREUX ... [illegible]

N. VIGNIÉ,
Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIÉTÉS FONCIÈRES TERRAINS NUS, Habitations, et terres en général.
Bureau: Passage de la Bourse, No 41, près de la rue de la Douane.

AVIS.

L'ASSEMBLÉE annuelle pour l'élection des Directeurs de la SOCIÉTÉ DES ORPHELINES ... [illegible] ... MARDI 16 janvier.

AVIS.
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

MESSIEURS les ... [illegible]

Perkins & Friedlander,
Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Bonneterie, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c.
90 ... RUE DU CANAL ... 90

AVIS.

LE DOCTEUR BERJOT, ... [illegible]

... [illegible] ... rue Dauphine 256.

DEMANDE DE MAISON.

ON demande ... [illegible] ... ROMAN ... [illegible]

J. J. ALBERT,
NO 11, RUE BOURBON, ... premier ... [illegible]
OFFRE à vendre ... [illegible]

POUR LE SUD.
Compagnie d'Emigration ... [illegible]
71 Broadway, New-York, et 11 rue de l'Union, Nlle-Orléans.
Organisée dans le but d'introduire les Capitaux ... les Artisans ... dans les Etats du Sud.
CETTE Compagnie ... [illegible]

... [illegible]

BANQUE DU CANAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

... [illegible] ... MM. GEO JONAS, J. H. STAUFFER, B. B. HART, G. W. BAYLOCK, D. McCOMB, C. P. BAYDECKE, C. SCHNEIDER ... [illegible] ... NASH ... MONVILLE ... CH. LAMONVILLE ... [illegible]

... [illegible] ... POUR VERA CRUZ ET TAMPICO ... [illegible]

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.
No. 36, Est Houston street, près Broadway. Tenu à l'Européenne par A. Ligier.

DÉJEUNERS de table d'hôte ... [illegible]

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ... [illegible]

—DIRECTEURS—
T. N. Blake, Lafayette Folger, J. Malone ... [illegible]

DEMANDE.

UNE dame avec ... [illegible] ... MAISON MEUBLÉE ... CHAMBRES MEUBLÉES ... [illegible]

C. A. RICHARDS.

ETABLISSEMENT pour ... [illegible] ... RUE DU CAMP, No 94, Nouvelle-Orléans ... [illegible]

—ÉGALEMENT—
Les célèbres Vins et Esprits, standard de C. A. Richards.
Il approvisionne les marchands en gros, ... [illegible]

En débarquement des navires Missouri et Michel Montaigne, de Bordeaux, et à vendre par OSCAR BERCIER & CO.

10 quarts cognac, fine champagne, 1825, Larronde Frères
... [illegible]

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, & Co., Reims.

LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation de ces vins ... [illegible]
COUTURIÉ FRÈRES, 31, rue ... [illegible]

EN débarquement du navire Michel Montaigne et Missouri, de Bordeaux et à vendre par

A. ROCHEREAU & Co., 16 et 18, rue St Louis.

VIN ROUGE EN BARRIQUES.
100 barriques BLAYE, P. Dandicolle & Co.
100 do ST LOUBES, J. Duvergier ... [illegible]
100 do Dupuy & Samazeuilh
... do BACALAN, Ribeaud Frères
21 do ST MACAIRE, J. J. Duvergier jr & Co
25 do RION, ... [illegible]
70 do ST LOUBES, L. Merle

VIN ROUGE EN CAISSES.
100 caisses STE EULALIE, J. J. Duvergier jr & Co
150 do BLAYE, J. Dandicolle & Co
100 do STE EULALIE, J. Desmaries fils
200 do ST LOUBES, do

VIN BLANC.
27 tierçons GRAVES 1863

SARDINES.
... caisses de 50/2 boîtes MARQUET Jr
... [illegible] ... PASTAL
... LOUIS DEBON

EAU-DE-VIE.
20 huitièmes ODARD ... [illegible]
10 quarts J. B. GODARD ... [illegible]
20 ... CENTRAL SOCIETY, 1864
... [illegible]

ARTICLES DIVERS.
30 caisses FRUITS au jus
6 do SAUCISSONS de Lyon
25 paniers CHAMPAGNE.
4 jan—15 Nlle Orléans, le 4 janvier 1866.

En débarquement du navire MISSOURI, de Bordeaux.

40 barriques VIN ROUGE, Château ... [illegible]
... do St-Estèphe
... caisses do St-Laurent
... do do St-Emilion
... do VIN BLANC, Langon ... [illegible]
A vendre par LAMBERT & COMMAGERE, No 52, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Franklin, de Bordeaux:
100 barriques vin rouge Medoc pour famille,
10 do vin blanc Haut Sauternes,
300 caisses vin rouge Medoc
100 do vin blanc Haut Sauternes
2/4 et 2/8 pipes vieille eau de vie Celebrated Brandy Wine. A vendre par A. CARRIERE, 43, rue Bienville

CHAMPAGNE
De la célèbre marque JACQUESSON & Fils
REÇU par la barque MARY DUCK et importé par A. Carrière—
110 paniers de ce vin délicieux et si favorablement connu en Europe comme aux Etats Unis, en bouteilles et demi bouteilles, comme suit—
20 paniers CARTE BLANCHE, demi bouteille,
... [illegible] ... CRÈME CARTE ... bouteille,
... [illegible] ... MÉDAILLE ...
... [illegible] ... GILLERY MEDAILLE, demi bout., en bouteille.
Aussi par le même navire—
25 paniers PARMENTIER, demi bouteille,
... [illegible]
... soussigné ... QUEYROUSE, No 8, rue de Louis.

61, RUE DU CAMP, 61, RUE DU CAMP

UNE NOUVELLE ANNÉE,
Et quelque chose de Nouveau dans la Photographie.

S. Anderson rappelle à ses anciens clients et au public que, grâce à de nombreuses améliorations et à de meilleurs produits chimiques, il est prêt à faire les photographies les plus fines par n'importe quel temps. Il appelle leur attention sur sa nouvelle photographie sur porcelaine; elle surpasse la miniature la plus fine sur ivoire. S'étant assuré les services des artistes les plus habiles, et ne s'occupant que de son établissement, son travail ne laisse rien à désirer.

N. B. —S. Anderson n'est qu'au No 61 de la rue du Camp, et n'a aucune relation avec une compagnie photographique ou galerie photographique quelconque de cette ville. Il vend, en gros et en détail, aux plus bas prix possibles, tous les articles de photographie.

S. ANDERSON. 5jan—1m Rue du Camp, No 61.

Marchandises Sèches
A
PRIX REDUITS!!
PAR
C. A. BARRIERE & BRO.
A PARTIR de Lundi, 8 du courant, nous offrirons la balance de notre stock d'automne et d'hiver à PRIX REDUITS. Nous invitons nos amis et le public à venir examiner nos marchandises et juger par eux-mêmes. C. A. Barrière & Bro., 135, rue du Canal, Bâtisse Touro.

HOTEL DE SOTO.
En face du wharf de la Compagnie de Steamers de l'Atlantique et du Mississippi, rue Front Levée.—Entrée au No 5 de la rue Bienville.
CET grand Hôtel ayant été complètement réparé et ... [illegible]

AVIS.

TOUTES les personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de Françoise Remy ... [illegible] ... J. J. E. PLANCHARD, avocat, Passage de la Bourse, No ... [illegible]

$10 de récompense.

PERDU UN CHAPELET en grenat, monté en or. ... [illegible] ... rue St-Anne et Dumaine ... [illegible]

Entrepôt de Tapis.
Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu ... [illegible] ... TAPIS ... [illegible]
A. BROUSSEAU & Co.

J. VILLARRUBIA.
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR DE PRODUITS DE CUBA,
No 9 rue Bienville No 9
Entre ... [illegible]

AVIS.

PAR ... [illegible] ... FRED AVET ... FRÉDÉRIC AVET ... [illegible]
FRED AVET, S. CAMBON.

AVIS,
TAXES DE VILLE.
LES ... [illegible]
THOMAS H. HEWES, Avocat de la Ville.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES SOUSSIGNÉS ... [illegible]

AVIS.

LA société F. J. DA SILVA & Co, est dissoute ... [illegible]
F. J. DA SILVA, DORCINO LANDRY.

BUREAU D'ASSURANCES
DE
HOLMES & BRO.
Rue du Camp, No 92 au premier.

ASSURANCES contre l'incendie, les risques de mer, de rivière, et les accidents de voyage.

Cette maison représente les solides compagnies suivantes:

INTERNATIONAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.
Capital comptant $1,000,000
Actif, plus de 1,500,000

NATIONAL INSURANCE COMPANY DE BOSTON.
Capital comptant et surplus $600,000

MM. HOLMES & BRO. sont également agents généraux pour tous les Etats du Sud de la Compagnie d'assurance ... [illegible] ... de Providence, R. I.

TRAVELLER'S INSURANCE COMPANY DE PROVIDENCE, R. I.
Capital comptant $200,000

Cette compagnie assure la vie contre les risques et accidents de voyage ... [illegible]

... [illegible]

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

AVIS ... [illegible]
LOUIS GAGNET, secrétaire

Whisky Bourbon de Miller.
150 ... [illegible] ... CHICKEN-COCK ... [illegible]
MARTIN DOLHONDE & COBB. Rue Natchez, No 37

Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans,
15 Décembre 1865.
AUX CONSOMMATEURS DE GAZ.
PAR suite du prix élevé de tous les matériaux et de la main d'œuvre, cette compagnie est forcée de modifier ... [illegible]

Par ordre
N. O. J. TISDALE, Surintendant général.

P. J. PAVY,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE, Rue Royale, No 8

SLARK, STAUFFER & CO.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE
QUINCAILLERIE,
FER, CLOUS, TOLE, CUIVRE, PEINTURES, HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c.
Rue du Canal, No 71, Nlle-Orléans.
Agence de Sheet Zinc Company et pour la vente de charrues des meilleures fabriques.

Hôtel St-Louis.

CET Hôtel, qu'on reparait depuis cinq mois, est maintenant en parfait état. L'ouverture en est fixée à MARDI, 9 janvier 1866. O. E. HALL.

UNE BONNE DAME DE VENTE—DEUX APPRÊTEURS EN MODES et des OUVRIÈRES EN COUTURE trouveront une situation avantageuse et permanente chez Mme OLYMPE, 134, rue du Canal

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes, traitement facile à suivre en secret, même en voyage
Injection et liqueur, sirop dépuratif.
E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre

SIROP PECTORAL.
Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée
E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre

Collège et Institut Militaire
De l'Etat de la Louisiane.
CE Collège est ouvert depuis le 2 octobre dernier. La session de neuf mois finira le 30 juin prochain. Conditions—$150 pour toutes les dépenses de cinq mois. La somme doit être payée d'avance. Pour plus de détails, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant, Alexandrie, Louisiane

SUCRE, CIGARES, CONFITURES, &C.
EN débarquement des navires Inglewood, Fanny et Mary C Rosevelt, de la Havane—
... [illegible]
A vendre par E. TROISGROS, ... rue Douane, Entre Chartres et Vieille Levée.

LÉON QUEYROUSE,
MARCHAND DE GROCERIES EN GROS
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie, &c.
17 ... Rue St-Louis ... 17 Nouvelle-Orléans.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND, EN GROS, DE BOTTES ET DE SOULIERS,
RUE DU CANAL, No 52, Nlle-Orléans

A VENDRE.
EN magasin et en débarquement des navires Missouri, Franklin, Michel Montaigne et Montferrand—
... caisses vin rouge St Julien et Bellevue;
... do do Martinet.
100 barriques de Ambes, Martinet & J. J. ... [illegible]
... do Montferrand, 1863;
... caisses ... quarts de bottes,
... do huile d'olive de Possel, grandes et demi bouteilles.
A vendre par COUTURIÉ BROTHERS, No 31 Vieille Levée.

Bergasse. Bergasse.
100 BARRIQUES
A vendre par J. BRIERE & Co, Rue de la Commune Nos 70 et 72.

Avis de société.

LES soussignés ont formé ce jour une association sous la raison de A. JACQUET & BECHET pour l'importation de toutes sortes de tissus ... [illegible] ... des tailleurs, rue Vieille Levée, No 31 entre Bienville et Douane.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.
A. JACQUET, A. BECHET.
Les affaires et la liquidation de l'ancienne maison A. JACQUET seront au même local.

AVIS D'ASSOCIATION.

ME référant à mon avis du 22 décembre dernier ... [illegible] ... CHERCUJILLES ... [illegible]
A. STURZENEGGER & Co.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1866.
A. STURZENEGGER.

NOUS référant à l'avis ci-dessus ... [illegible]
A. STURZENEGGER & Co.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont ... [illegible] ... sous la raison KEEP & CAULFIELD ... aux Nos 77 et 79 de la rue ... [illegible]
EDWARD ... KEEP, DONATUS CAULFIELD.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA Société WEED, WITTERS & Co est dissoute d'un commun accord. ... E. A. Witters ... [illegible]
C. A. WEED, J. J. HUNT ... E. A. WITTERS, C. DILLINGHAM.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1866.
Les affaires ... WEED, WITTERS ... DILLINGHAM ... [illegible]

A VENDRE.

BOIS DE CÈDRE ... [illegible]
W. CUTTER.

LAMBERT & COMMAGERE,
SUCCESSEURS DE
E. LAMBERT,
Importateurs et Marchands de vins français ... [illegible]
Rue des Magasins No 52, Nlle-Orléans.

DRECHE!!!
DRECHE D'HIVER DU CANADA,
... [illegible]
H. A. SCHERMANN ... [illegible]

PERDU.

... [illegible]
BOULIGNY & ESLAPON.

ALMANACH
DE LA LOUISIANE
Pour 1866,
A vendre en gros et en détail
Chez FRANCIS BOUVAIN, 62, rue Bourbon,
A LA PLUME DE BRONZE.

RESTAURANT ST LOUIS,
Tenu par Henri Mayhe.
Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.
... [illegible]

Méthode Raspail.
LIQUEUR HYGIENIQUE.
CETTE liqueur ... [illegible]

LIQUEUR ANTI-CHOLERIQUE DE RASPAIL.
C'EST avec cette liqueur ... [illegible]
GAUDON ... [illegible]

AGENCE D'IMMIGRATION
34 RUE DE L'UNION,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.
M. F. ... [illegible]

GRIMA & STARK,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 5, au premier.
FELIX GRIMA
AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.
T. O. STARKE,
NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE D'ACTES ET COMPTABLE.

Grande Réduction de Prix!!
LE soussigné annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de fabriquer
Un très Grand Choix
—DE—
CONFISERIES,
de tout genre.
Tels que:
BONBONS—Décorés, Imitations, fruits à la duchesse à la purée, de fruits, ... [illegible]
PRALINES à la noisette, ... [illegible] ... l'Impératrice Charlotte.
Un très grand choix de FRUITS cristallisés.
CHOCOLAT à la crème, aux noisettes et aux pistaches.
Une très grande variété de DRAGÉES ... BONBONS ... PATISSERIES ET GATEAUX.
Le tout fabriqué par le soussigné ... [illegible]
... DANEL ... Coin Gravier et Remparts ... [illegible]

L. GÉRY,
Graveur sur métaux,
No 113, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.
... [illegible]

M. SOUCHON FILS,
Rue Orléans, encoignure Bourbon.
M. SOUCHON Fils annonce respectueusement au public ... [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASABAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE, No ... RUE DU CANAL ... [illegible]
Consultations en français, en espagnol et en anglais.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme ... [illegible]
275 ... RUE DAUPHINE ... 275

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

MERVEILLEUX
Perfectionnement du Siècle.
Avis important aux familles, aux propriétaires d'Hôtels et de Restaurants.

FOURNEAUX DE CUISINE, en fer battu et portatifs.
PATENTE DE ... [illegible]
Ce fourneau ... [illegible]
TABLES A VAPEUR ...
TABLES A DÉCOUPER ...
GRILS, FOURS, POÊLES DE LINGERIE.
... [illegible]
Venez les voir.
THOS. K. ... Rue Perdido, No ... Nouvelle-Orléans.

A. CARRIÈRE.
Négociant Commissionnaire,
Importateur de Vins, Eaux-de-Vie, &c.
43, Rue Bienville, Nlle-Orléans.

Victor Pessou,
MARCHAND DE GROCERIES EN GROS,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
MARCHAND DE VINS ET DE LIQUEURS
Rue de la Vieille-Levée, No. 32, NLLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
De Londres et Lancashire contre l'Incendie.
CAPITAL: $5,000,000, en or, payés, avec le privilège d'augmentation.

L'AGENCE de cette Compagnie est maintenant prête à assurer le coton, les marchandises, les articles de ménage et toute espèce de bâtisses, aux taux habituels.

Il est accordé quinze pour cent sur toutes les primes.

Les pertes sont payées, immédiatement après que le montant est fixé à cette Agence, sans référence à la Compagnie-Mère et sans escompte.

Directeurs à la Nlle-Orléans:
MM. J. O. ROBINSON, G. W. COUVES, JAMES P. FRERET.
E. O. MUSGROVE, Agent général. JOHN T. HEATH, Secrétaire.
Bureau, rue Carondelet, No 63, au coin de la rue Perdido.

Consommateurs de Gaz, lisez ceci!
LE BEC DE GAZ PERFECTIONNÉ DE WINCHESTER est le meilleur qu'il y ait. Le bout ne se corrode ni ne rouille jamais. A vendre par G. W. Smith et ses agents dans cette ville. Bureau, à l'établissement d'installations de gaz de T. E. Moore, rue Baronne, No 44. Nettoyage et réparation d'installations de gaz, au No 84 de la rue de Baronne.

Avis aux Coiffeurs et Marchands de Cheveux.
UNE facture de CHEVEUX de cinq mille piastres des maisons DANGUY, PELLERAY, TESSIER ... [illegible]
FÉLIX BARON, Rue Baronne, encoignure Girod.

CÉSAIRE PASSY,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de Vins, Eaux-de-vie, &c.
ET
MARCHAND EN BOIS-MERRAINS,
28, rue St Louis, Nouvelle Orléans.

Cercles en fer, de Fassmann.
DEUX mille paquets, en débarquement du navire Ella Thayer et du steamer Caroline, à vendre à bas prix, par H. FASSMANN, rue Carondelet, No 61.

EN DEBARQUEMENT
Du navire Fortuna Costanza, arrivé de Gênes.
... caisses MACARONI et VERMICELLI d'Italie.
... barils VIN ROUGE, très corsé,
... caisses VERMOUTH Noilly Prat & Cie,
... caisses VIN MUSCAT de Frontignan,
... caisses VIN D'ASTI, qualité supérieure,
... boîtes CEDRAT de Livourne,
... estagnons EAU FLEUR D'ORANGER,
... barils GOMME ARABIQUE,
... paniers HUILE D'OLIVE Bartalupi,
... caisses SAUCISSONS de Bologne,
AIL, ANCHOIS, FROMAGE Parmesan, &c. &c.
A vendre par ANT. LANATA, 8 et 11, rue Jefferson.

DEMANDE DE MODISTE.
UNE modiste et une apprentie trouveront à s'occuper au nouveau magasin de Modes de la VILLE DE PARIS.

Société de Bienfaisance DES FILS DE LA LOUISIANE
ASSEMBLÉE régulière mensuelle de la Société dimanche, 14 janvier, à midi.
Par ordre du Président
LOUIS O. MAUREAU, Secrétaire.

Avis aux Contribuables.
TOUTES les personnes faisant un commerce, un métier ou une profession, dans le Premier District de la ville de la Nlle Orléans (de la rue du Canal à la rue Felicité) sont prévenues que leurs licences d'Etat sont dues. ... [illegible]
W. T. STOCKER, Percepteur de taxes d'Etat, dans le 1er District de la Nlle-Orléans. Bureau, Hôtel de ville, salle No 9 au rez-de-chaussée.

CHARLES LOEFFLER.
Poseur d'installations de Gaz.
Rue de Chartres No 136, entre les rues St Louis et Toulouse.
A constamment en magasin ... [illegible]

ON DEMANDE
DEUX commis-vendeurs parlant anglais et français ... [illegible]

W. H. JOHNSON ... JOSEPH DENEGRE ... D. B. PENN
JOHNSON, DENEGRE & PENN
Facteurs de coton
ET
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Rue de la Commune ... 16

AVIS.
LE soussigné annonce à ses anciens amis et clients qu'il a repris le commerce en gros de BOTTES et SOULIERS, au No 52 de la rue du Canal, où il a trouvera, comme par le passé, un stock d'articles de choix.
12 janv—6t,VAC. G. W. DUNBAR.

Restaurant Antoine,
65 Rue St Louis, entre Passage de la Bourse et Royale.
M. ANTOINE, restaurateur, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'à partir de mercredi, 10 du courant, il aura transféré son restaurant de la rue St Pierre à la rue St Louis, en face de l'hôtel. Son nouveau local lui permettra d'offrir à sa clientèle ... [illegible]